



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)

**MAIRIE DE GOMMECOURT**

**78270**

12 bis, rue des écoles

☎ 09.81.41.65.90

## **Compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2023**

**Présents** : Ramzi Ben Mansour, Laëtitia Bouin, Sylvain Cosnier, Olivier Fouquereau, Patrick Hérouin, Sylvie Michanol, Clara Momenceau, Arnaud Thomas, Gérard Solaro, Nadine Viers.

**Absents excusés** : M. Didier Bertolo qui donne pouvoirs à M. Olivier Fouquereau et M. François Macaire qui donne pouvoir à M. Gérard Solaro

**Début du conseil à 19h10**

Approbation du PV du conseil du 16 février 2023 : voté à l'unanimité dont deux pouvoirs

1) **Approbation du compte de gestion 2022.** La délibération est lue par le maire. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité dont deux pouvoirs (12 pour, 0 contre, 0 abstention).

**Approbation du compte administratif 2022** : le Maire sort de la salle et le compte administratif est approuvé à l'unanimité dont un pouvoir (10 pour, 0 contre, 0 abstention).

**Affectation du résultat du budget communal 2022.**

L'excédent de fonctionnement de 333 191,65 €, Déficit d'investissement 21 750 €.

Approuvé à l'unanimité dont deux pouvoirs

2) **Subventions communales aux associations.**

Le maire précise que si une demande de subvention émane d'une association dont un des conseillers municipaux est membre du bureau, celui-ci ne peut pas prendre part au vote sur l'attribution de la subvention. Les conseillers répondent qu'ils n'appartiennent à aucune des associations demandeuses.

Le maire présente les demandes de subventions suivantes :

- FLEP de Bonnières : 250 €
- CABE (Centre Aéré de Bennecourt) : 5 661 €
- APEGC : 600 €
- Comité des usagers des transports de Bonnières : 100 €
- CCAS : 13 500 €
- Caisse des écoles : 8 500 €
- Amicale des sapeurs pompiers : 150 €
- Association des jeunes sapeurs pompiers : 150 €
- CFA de Val de Reuil (4 élèves) : 4\*75 = 300 €
- Boucles de Seine Golf : 250 € (sous réserve que l'école y aille encore cette année).

Les subventions sont approuvées à l'unanimité.

3) **Désignation d'un délégué au SISF.** Patrick Hérouin est désigné à l'unanimité en remplacement de Stella Hébert.

4) **Projet de refonte du site internet de la commune.** Des précisions ont été apportées par la société « Graphic Service » sur le processus de refonte du site internet proposé : celui-ci associera le conseil

municipal à chaque étape de la construction du site, lui permettant de maîtriser les choix de conception et de contenus. Le choix de la société « Graphic Service » est à nouveau soumis au Conseil Municipal.

Nadine Viers demande comment pourra être assurée la maintenance du site internet. Le maire répond que la maintenance pourra être assurée sans difficulté par la secrétaire de mairie.

Délibération : Le choix de la société Graphic Service pour la refonte du site internet de la commune est adopté à l'unanimité de 12 voix.

**5) Convention avec ENEDIS pour la pose d'un transformateur.** Le maire explique que la société ENEDIS a régularisé deux servitudes pour l'implantation d'un transformateur sur la parcelle ZB214 qui servira au renforcement de la ligne électrique de la rue des Ecoles, nécessaire suite aux nombreuses constructions nouvelles. Le conseil municipal, approuve la convention à l'unanimité dont 2 pouvoirs.

**6) Projet de construction d'une aire de jeux pour enfants près du City Stade.**

Le conseil municipal délibère sur le choix du projet proposé par l'entreprise Transalp pour un montant total de 19 200 € HT environ, et sur le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 30 % du projet. Il resterait 13 500 € à charge de la commune. La demande de subvention doit être déposée avant le 13/04/2023.

Le projet d'aire de jeux pour 19 200 € HT avec Transalp ainsi que le dépôt de la demande de subvention DETR sont adoptés à l'unanimité.

**7) Questions diverses :** Olivier Fouquereau et Ramzi Ben Mansour signalent que des travaux de terrassement importants ont été faits sur une parcelle située dans la réserve naturelle des côteaux de la Seine, au-dessus de Clachaloze, au bord de la Vieille Charrière : ouverture d'un chemin débouchant sur le CV3, aplanissement de terrasses, déplacement de terres. Le maire dit que le propriétaire a dit vouloir uniquement créer un accès pompier. Il confirme que le propriétaire n'a pas fait de demande d'autorisation de travaux. Il pense qu'une ouverture ancienne existait sur le CV3. Olivier Fouquereau pense que non. Ramzi Ben Mansour dit qu'il préviendra le PNR, que c'est une atteinte à la réserve naturelle. Le maire dit qu'il enverra un courrier au propriétaire pour lui ordonner l'arrêt des travaux et lui demander de déposer une demande.

**Fin du conseil à 20h42.**

Le Maire  
Gérard Solaro

Le Secrétaire  
Ramzi Ben Mansour